



ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux pour l'accès au grade de bibliothécaire territorial principal

Le Président de Thiers Dore et Montagne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991, portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu la délibération n°20170601-5 du 1^{er} juin 2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2024-04 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 19 janvier 2024,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme Marion RINGOT	Bibliothécaire territorial	Bibliothécaire territorial principal	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombre d'homme : 0

Nombre de femme : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombre d'homme : 0

Nombre de femme : 1

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Thiers, le 23 décembre 2024.

Le Président

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Publiée par affichage le :

